

Marcel BAILLE DE LANGIBAUDIÈRE, médecin de l'Assistance médicale indigène en Indochine (1922-1952)

Marcel Émile François BAILLE DE LANGIBAUDIÈRE

Né à Chemillé-en-Anjou (Maine-et-Loire), le 17 août 1894.

Fils de Léon Baille de Langibaudière (1857-1923) et d'Eulalie Louise Françoise Ribourg (1856).

Neveu de Louis Baille de Langibaudière (1869-1939), médecin de l'Assistance en Cochinchine, médecin-chef de l'hôpital Drouhet à Cholon, maire de Saïgon. Voir [encadré](#).

Marié à Paris, le 29 mars 1928, avec Suzanne « Suzy » Marie Germaine Megemond (1902-1994) dont :

— Colette Suzanne (Vinh, 22 février 1929-Montauban, 2 avril 2022), épouse Briois ;

— Jean-Yves Léon Baille de Langibaudière (Montmorency, 20 sept. 1931-Champtercier, Alpes de Hautes-Provence, 13 janvier 2019)

— Solange, Laure, Cécile, Odile (Paris XVII^e, 13 mars 1934-Jossigny, Seine-et-Marne, 3 avril 2016)

— Gilles Claude Maxence Baille de Langibaudière (Mytho, 2 mars 1946-Paris XV^e, 25 février 2018)

Médecin de l'Assistance médicale à Tra-Vinh (1922), Tanan (1926), Bentré, Cholon (1928), Vinh (1930), au Siam (1932), à Hué (1933), à Phnompenh (1935), Mytho (février 1939), puis Cholon. En retraite (17 août 1952).

Décédé à Lagny-sur-Marne, le 27 avril 1975.



Marcel Biaille de Langibaudière en 1917

Assistance médicale
(*L'Écho annamite*, 8 avril 1922)

MM. Biaille de Langibaudière et Keller, médecins stagiaires nouvellement nommés, sont affectés respectivement à la Cochinchine et au Tonkin.

TRAVINH



Travin. — Un boulevard (Nadal, Saïgon)
Au fond à droite de cette allée de tamariniers, la maison du Dr. Biaille

SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1924)

Un accident affreux. — Un affreux accident, qui vient de plonger dans le deuil et l'affliction la famille d'un de nos plus honorables concitoyens, est survenu le dimanche 30 décembre dans la soirée, à Travin.

Le docteur [Louis] Biaille de Langibaudière, directeur de l'hôpital Drouhet, si sympathiquement connu en Cochinchine, accompagné de sa femme et de ses enfants, était allé passer quelques jours de congé chez son neveu, le docteur Marcel Biaille de Langibaudière, médecin de l'assistance en résidence à Travin.

Dimanche dernier dans la soirée, M. le docteur Biaille de Langibaudière et toute sa famille s'apprêtaient à regagner Cholon.

L'auto sortie du garage était déjà rangée devant la porte de la maison et les enfants commençaient à y prendre place. Au moment de démarrer, M. le docteur Biaille remarqua que son fils Louis, âge de 8 ans, manquait encore à l'appel. Occupé à jouer à l'étage de la maison, l'enfant avait oublié l'heure du départ. On l'appela donc et, au moment de descendre l'escalier, le jeune Louis voulut s'amuser en haut de la rampe et faire une dernière fois une sorte de rétablissement. Mal lui en prit car, au moment où il se soulevait sur la rampe, ses forces le trahirent et le pauvre petit, lâchant prise, alla tomber d'une hauteur de 2 m. 50 sur les carreaux en mosaïque du rez-de-chaussée. La

tête ayant porté la première sur la dalle, la petite victime perdit presque aussitôt connaissance et, quatre heures durant, resta plongée dans le coma. En dépit des soins dévoués qui lui furent aussitôt prodigués par les parents témoins de l'accident, le jeune Louis ne sembla reprendre un instant connaissance que pour dire à ses parents de le laisser dormir ; quelques instants plus tard, il tendait le dernier soupir.

Le corps fut amené le lendemain à Cholon où eut lieu l'inhumation le matin à 7 heures.

La douleur de la mère faisait peine à voir, la pauvre femme semblait tant souffrir que nombreux furent les amis qui avaient tenu à accompagner l'enfant à sa dernière demeure et qui ne purent retenir leurs larmes.

La pauvre petite victime était l'aîné des garçons du docteur Biaille ; se mort creuse un grand vide dans cette excellente famille.

L'Impartial présente au docteur Biaille et aux siens ses condoléances attristées.

(*L'Impartial* du mercredi 2 janvier).

PERSONNEL EN CONGÉ OU À AFFECTATION SPÉCIALE (*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 70)

Biaille de Langibaudière (Louis), médecin principal de l'Assistance, en congé ;
Biaille de Langibaudière (Marcel), médecin de 5^e classe de l'Assistance, en congé. ;

Échos administratifs

Désignations (*L'Écho annamite*, 7 février 1925)

Par arrêtés en date du 6 février 1928 de M. le gouverneur de la Cochinchine:
Sont désignés :

.....
3^o pour assurer le service médical de la province de Travinh en remplacement de M. le docteur Marcel Biaille de Langibaudière, en instance de départ en congé : M. le docteur Favot, médecin de 3^e classe de l'Assistance, précédemment en service à Poulou-Condore.

Désignation (*L'Écho annamite*, 5 mars 1925)

Le Docteur Eggimann, médecin de 3^e classe de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour assurer le service médical de la province de Travinh en remplacement du docteur Biaille de Langibaudière, médecin de 5^e classe, parti en congé.



Travinh. — Pagode.

TANAN

Assistance médicale
(*L'Écho annamite*, 8 février 1926)

M. le Dr. Biaille de Langibaudière (Marcel), médecin de 4^e classe de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour assurer le service médical de la province de Tanan.

BENTRE



Province de Bentre. — Paddy un mois après le repiquage

Assistance médicale (*L'Écho annamite*, 2 août 1926)

M. le docteur Biaille de Langibaudière (Marcel), médecin de 4^e classe de l'Assistance, en service à Tanan, est désigné pour assurer le service médical de la province de Bentre, en remplacement de M. le docteur Biaille de Langibaudière (Louis), précédemment appelé à une autre destination.

Assistance médicale (*La Volonté indochinoise*, 8 décembre 1926)

Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des médecins de l'Assistance médicale de l'Indochine, pour l'année 1926 :

Pour le grade de médecin de 3^e classe : ... Biaille de Langibaudière Marcel...

Congé de convalescence (*L'Écho annamite*, 13 septembre 1927)

Un congé de convalescence de six mois, à solde entière de présence, est accordée à M. le docteur Biaille de Langibaudière, médecin de 3^e classe de l'assistance médicale en Cochinchine, pour en jouir au Croisic (Loire-Inférieure).

Assistance médicale
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 5 juillet 1928)

Suivant avis du chef du Service colonial à Marseille en date des.
30 mars 1928 :

M. Biaille de Langibaudière, médecin de 3^e classe de l'Assistance médicale, a obtenu une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à solde de présence, sur le pied d'Europe, valable jusqu'au 10 juin 1928 inclus, pour en jouir à Paris, 2, rue Perronet (7^e).

Désignations
(*L'Écho annamite*, 18 septembre 1928)

M. le docteur [Marcel] Biaille de Langibaudière, médecin de 3^e cl. de l'Assistance médicale, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour servir à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon.

SERVICE MÉDICAL DE LA VILLE DE SAÏGON



Saïgon, 134, rue Garcerie.

Tableau d'avancement de 1929

Personnel des médecins
(*La Volonté indochinoise*, 12 décembre 1928)

Pour le grade de médecin de 2^e classe:
MM. ... Biaille de Langibaudière Marcel...

VINH (NORD-ANNAM)



La maison

19 février 1929

(Bulletin administratif de l'Annam, 1929, p. 201)

M. Biaille de Langibaudière (Marcel) médecin de 2^e classe de l'Assistance de l'Indochine, mis à la disposition du Résident supérieur en Annam, est affecté à l'hôpital secondaire de Vinh, en remplacement du docteur Sollier, partant en congé.

M. Biaille de Langibaudière (Marcel) aura droit, en cette qualité et à compter du jour de sa prise effective de service, à l'indemnité annuelle de mille piastres (1.000 \$ 00) prévue à l'arrêté du 13 février 1916 (Chap.37, art. 5, § 14 du B.L.A. 1929).

Assistance médicale

(Bulletin administratif de la Cochinchine, 7 mars 1929)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 1^{er} février 1929 :

M. le docteur Ragiôt, médecin stagiaire de l'Assistance médicale, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est désigné, pour compter du 1^{er} février 1929, pour assurer le service médical de la Subdivision C de la 1^{re} section de la ville de Saïgon, en remplacement de M. le docteur Biaille de Langibaudière (Marcel), médecin de 3^e classe, en instance d'affectation en Annam.

Il aura droit, au supplément de fonctions de 600 \$ 00 prévue par l'arrêté du 7 janvier 1928.

Hanoï
Société médico-chirurgicale de l'Indochine
(*La Volonté indochinoise*, 27 avril 1929)

Procès verbal
Communications :

M. Biaille de Langibaudière, Décision du traitement chirurgical dans les maladies de l'estomac chez les indigènes.

Société médico-chirurgicale de l'Indochine
(*La Volonté indochinoise*, 29 juin 1929)
(*Les Annales coloniales*, 12 août 1929)

La 61^e réunion de la Société médico-chirurgicale de l'Indochine a eu lieu fin juin à l'École de médecine sous la présidence de M. de Raymond.

.....
MM. Biaille de Langibaudière, la section du plexus sympathique hypogastrique supérieur. Sa pratique dans les hôpitaux de l'Assistance.

.....

6 juillet 1929
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1929, p. 857)

M. le docteur Biaille de Langibaudière (Marcel), médecin de 2^e classe de l'Assistance médicale de l'Indochine, médecin chef à Vinh, est chargé du service médical des chantiers des chemins de fer de la ligne Tân âp–Thakhek, à compter du 13 février 1929, date de sa prise effective de service.

Il aura droit, en cette qualité et à compter du jour de sa prise effective de service, à l'indemnité annuelle de huit cents piastres (800 p. 00), prévue à l'arrêté du 13 février 1916.

Cette dépense est imputable au budget général, chapitre 78, article 7, paragraphe 7.

(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 10 juillet 1929)

Plantation ancien combattant à Baria.

Société médico-chirurgicale de l'Indochine
(*La Volonté indochinoise*, 27 juillet 1929)

La 62^e réunion de la Société médico-chirurgicale a eu lieu hier jeudi 25 juillet à 17 heures 30 à l'École de médecine sous la présidence de MM. Foutrein et da Raymond.

.....
Baille de Langibaudière et Tran-trong Phuoc : Note sur l'évolution spontanée d'un abcès du foie.



Marcel Baille à [Cua-lo](#) (plage de Vinh)(1929)

Société médico-chirurgicale de l'Indochine
(*La Volonté indochinoise*, 2 mars 1930)

La Société médico-chirurgicale de l'Indochine a tenu séance jeudi dernier, 27 février, à 17h. 30, à l'École de médecine, sous la présidence de M. de Raymond.

.....
MM. Biaille de Langibaudière : Note sur la technique de la phrenicectomie pour son utilisation dans les hôpitaux de l'Assistance
.....

NORD-ANNAM
VINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1930)

Mort de la rage. — Un jeune garçon de 17 ans, Pham-To, originaire de Phu-Diên qui avait été mordu par un chien prit le train à destination de Vinh pour aller se faire soigner. En cours de route, le malheureux fut pris d'un accès terrible. Il se rua contre les parois du wagon, se frappa à coups de poings, puis finalement expira.

M. le médecin Biaille de Langibaudière, médecin chef de l'hôpital de Vinh, constata le décès à l'arrivée du train.

Société médico-chirurgicale de l'Indochine
(*La Volonté indochinoise*, 29 novembre 1930)

Jeudi soir, à 5 h.30, a eu lieu, dans la splendide salle de la bibliothèque de l'Institut Pasteur, la réunion mensuelle de la Société médico-chirurgicale, présidée par M. le Dr. Genevray.

.....
La communication de M. Biaille de Langibaudière, médecin de l'Assistance à Vinh, sur le « Traitement par les injections intraveineuses de sulfarsenol des angines streptococciques », fut suivie d'une discussion de la part de M. Bablet.

.....

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1931)

De passage. — M. le docteur Marcel Biaille de Langibaudière, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, et sa charmante jeune femme sont actuellement de passage à Saïgon où ils sont venus assister au mariage de leur parents, la fille du docteur Louis Biaille de Langibaudière, avec le fils de M. Gressier, qui a eu lieu samedi dernier.

M^{me} et M. le docteur Marcel Biaille sont descendus au Majestic-Palace et comptent retourner sous peu en Annam où le docteur exerce depuis deux ans les fonctions de médecin-chef de l'hôpital de Vinh.

Durant son premier séjour en Cochinchine, M. le docteur Marcel Biaille avait exercé comme médecin-chef à l'hôpital de Bentré où il rendit d'inappréciables services. À son retour de France, en juillet 1928, il avait été affecté à Cholon avant d'aller en Annam.

C'est avec plaisir que nous avons revu cet excellent praticien qui n'a laissé que de bons souvenirs en Cochinchine.

2 juin 1931
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1931, p. 893-894)

Un congé administratif de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. le docteur Biaille de Langibaudière, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale de l'Indochine, en service à l'hôpital secondaire de Vinh, pour en jouir à Paris.

Ce fonctionnaire, classé à la 1^{re} catégorie B du tableau annexé à l'arrêté du 4 septembre 1926, prendra passage, au compte du Budget local de l'Annam, à bord d'un des paquebots, quittant la Colonie dans le courant du mois de juin 1931.

M. Biaille de Langibaudière voyagera accompagné de sa femme et de son enfant née le 22 février 1929.

L'organisation du service antipaludique des Instituts Pasteur d'Indochine
par le Dr. Henri G.S. Morin
(*Bulletin de la Société médico-légale de l'Indochine*, mai 1931)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 septembre 1931)

.....
Dans les environs de Vinh, en collaboration avec le docteur [Marcel] Baille de Langibaudière, la région de Phudiên a fait l'objet d'une étude spéciale motivée par l'épidémie de 1928. Dans les riches terres de Phu-qui, un rapide sondage a permis de trouver une faune analogue à celle des terres rouges de Cochinchine, tandis que la situation de Phu-diên semble n'avoir de ressemblances marquées qu'avec celles de localités côtières insalubres du Tonkin, de l'Annam sud et, peut être, de la côte Ouest du Cambodge.

Assistance médicale
(*La Volonté indochinoise*, 10 janvier 1932)

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois de médecins spécialistes de l'Assistance médicale, les médecins de l'Assistance médicale indigène de l'Indochine dont les noms suivent :

Chirurgie : ... Baille de Langibaudière, médecin de 1^{re} cl.

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES
PRISE DE RANG
Réserve.
(*JORF*, 30 avril 1932)

(Rang du 12 mars 1930.)

M. Baille de Langibaudière, médecin sous-lieutenant, à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine.

UN DRAME D'ÉPOUVANTE AU NHGÊ-AN
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1932)

Baille de Langibaudière cité comme témoin

6 JUILLET 1932 : À LA DISPOSITION DU MINISTRE DE FRANCE AU SIAM



Colette Baille de Langibaudière, Michelle, Gisèle, Jeanie
à Sam-Sen (Bangkok, 1932)

HUÉ

24 janvier 1933

(Bulletin administratif de l'Annam, 1933, p. 114)

M. Biaille de Langibaudière (Marcel), médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale indigène de l'Indochine, rentrant de congé, placé en position hors cadres et mis à la disposition du ministre de France au Siam par arrêté du 6 juillet 1932, est réintégré dans les cadres pour compter du 1^{er} janvier 1933 et remis à la disposition de M. le résident supérieur en Annam, pays où il était précédemment en service.

NORD-ANNAM

THANH-HOA

(L'Avenir du Tonkin, 25 avril 1933)

.....
M. Estève s'en va, laissant son œuvre si bien commencée en de bonnes mains. Son successeur, M. Biaille de Langibaudière, a laissé à Vinh des souvenirs excellents et nous arrive avec la réputation d'un chirurgien éminent et d'un bon docteur.
.....

THANH-HOA



La maison.

NORD-ANNAM
THANH-HOA
26 avril 1933

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1933, p. 572)
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1933)

Assistance médicale. — M. le Dr. Baille de Langibaudière, médecin de 1^{re} cl. de l'Assistance médicale, en service à l'hôpital principal de Hué, est affecté à l'hôpital secondaire de Thanh-Hoa ; pour y remplir les fonctions de médecin-chef de cette province, en remplacement de M. le Dr. Estève, rapatrié. M. le Dr. Baille de Langibaudière aura droit, en cette qualité, à l'indemnité annuelle de 900 p., prévue à l'arrêté du 15 février 1916.



Thanh-hoa (octobre 1933)
M^{me} Baladou et ses enfants Marcel, Maurice et Jacques.
Suzy Baille de Langibaudière et son fils Jean-Yves (20 septembre 1931)

Vacances à [Samson](#)
(plage à 16 km de Thanh-Hoa)



Samson. — La villa (1933)



Marcel Baille, ses enfants Colette et Jean-Yves, et la gouvernante, Thi-Hai (1933).

Excursion aux grottes de de Kim-Son



Route en corniche de Do-Len (Dolen) aux grottes de Kim-Son



La rizière, la chaîne Annamitique, les grottes



Arrêt ravitaillement au bord de la plage de Ba-lan
Colette, Jean-Yves et la gouvernante Thi-Haï (1933).

28 octobre 1933

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 29 novembre 1933)

Article premier. — Un passage de retour en France, par anticipation, est accordé à madame Biaille de Langibaudière, femme d'un médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, en service à Thanhhoa, pour se rendre à Paris (Seine).

Art. 2. — M^{me} Biaille de Langibaudière, dont le mari est classé à la 1^{re} catégorie B du tableau annexé à l'arrêté du 4 septembre 1924, et arrivée à la Colonie le 6 juin 1932 par l'*André-Lebon*, de la Compagnie des Messageries Maritimes, prendra passage au compte du budget local de l'Annam, sur un des paquebots de la même Compagnie quittant Saïgon dans le courant de novembre 1933.

M^{me} Biaille de Langibaudière voyagera accompagnée de ses deux enfants nés respectivement le 22 février 1929 et 20 septembre 1931.

CONGÉ EN FRANCE



Colette et Jean-Yves chez M^{me} Mégemond, à Paris, rue Jouffroy (1934)

Congé — Permission

2 décembre 1933

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1934, p. 2252)

Article premier. — Un congé pour affaires personnelles, de six mois, à demi-solde de présence, est accordé, pour compter du 8 décembre 1933 à M. le docteur Biaille de Langibaudière, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale de l'Indochine, en service à Thanhhoa, pour en jouir à Le Croisic (Loire-Inférieure).

Art. 2. — M. le docteur Biaille de Langibaudière voyagera à ses frais et s'embarquera sur un des paquebots quittant l'Indochine dans la 1^{re} quinzaine de décembre 1933.

PNOM-PENH



Les Biaille et leurs enfants : Solange, Jean-Yves, Colette.



Colette à Phnom-penh (1935)

24 janvier 1935
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1935, p. 113)

M. le Dr. Biaille de Langibaudière, Marcel-Émile-François, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, rentrant de congé, précédemment en service en Annam, est mis à la disposition du résident supérieur au Cambodge.

À l'hôpital mixte et à la maternité de Pnom-Penh
(*Le Populaire d'Indochine*, 21 juin 1935, p. 4)

Par arrêté du résident supérieur du Cambodge du 14 juin 1935, le Dr. Biaille de Langibaudière, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, neveu du sympathique Dr. Biaille de Langibaudière, maire de la ville de Saïgon, est désigné comme chirurgien et radiologiste de l'hôpital mixte et de la maternité Roume de Pnompenh, en remplacement du Dr. Marriq, parti en congé.

Nous sommes certains que le service laissé par le Dr. Marriq sera en de bonnes mains.

Le Dr. Biaille de Langibaudière a de nombreuses années d'expérience et nous sommes assurés que les malades reporteront sur lui la confiance qu'ils avaient en son prédécesseur.

La Vie militaire

Affectations spéciales dans la réserve
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 juillet 1935)

Par décisions du gouverneur général de l'Indochine du 7 juin 1935 :

Sont placés dans la position hors cadres, article 18 de la loi du 8 janvier 1925, et classés dans l'affectation spéciale, fonctions administratives et professions industrielles, les officiers de réserve dont les noms suivent :

Corps de Santé des Troupes coloniales

Biaille de Langibaudière, Marcel-Émile-François, médecin sous-lieutenant, médecin de l'Assistance médicale, chirurgien de l'hôpital mixte de Pnom-penh.

Un beau livre sur l'hygiène indochinoise
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1935)

La pratique de la prophylaxie médicale du paludisme en Indochine, exemple de l'épidémie de Phu-Diên en 1929, par le Dr. [Marcel] Biaille de Langibaudière

CAMBODGE
PHNOM-PENH

Les obsèques de M. Jean Mattéi, trésorier payeur du Cambodge
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1936)

Dans le long cortège, nous avons noté la présence de ... Dr. Biaille de Langibaudière

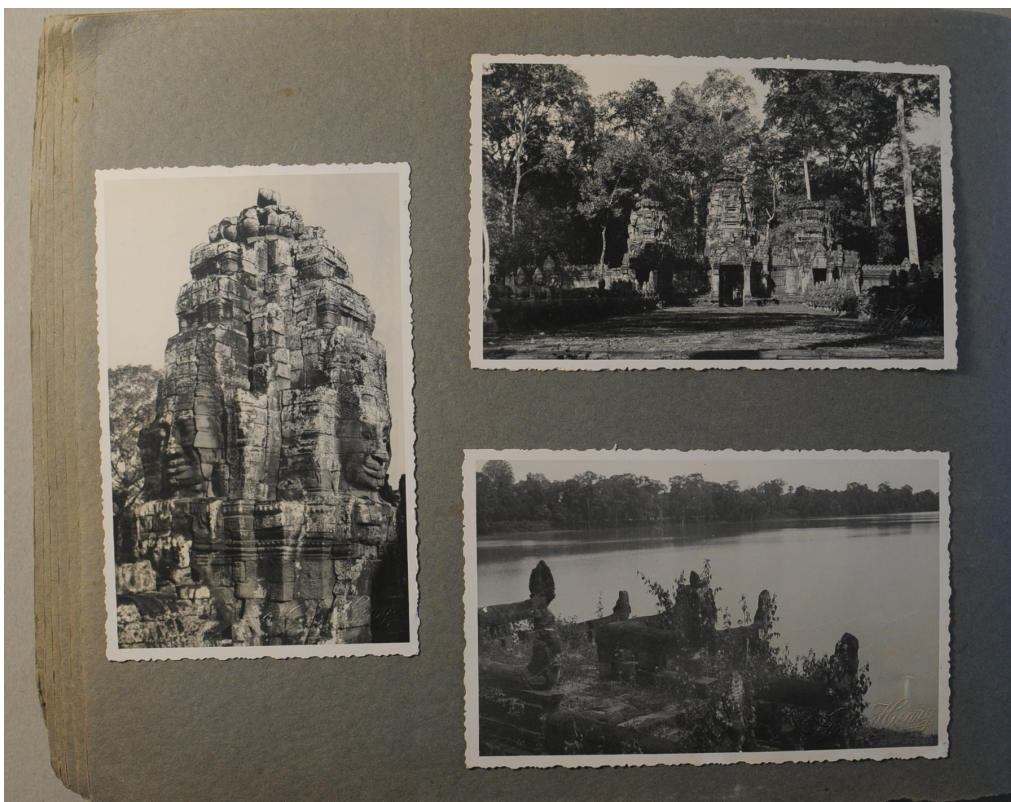
Assistance médicale
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1936)

M. le Dr. Biaille de Langibaudière, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, en service à Phnom penh, est désigné pour remplir les fonctions de :

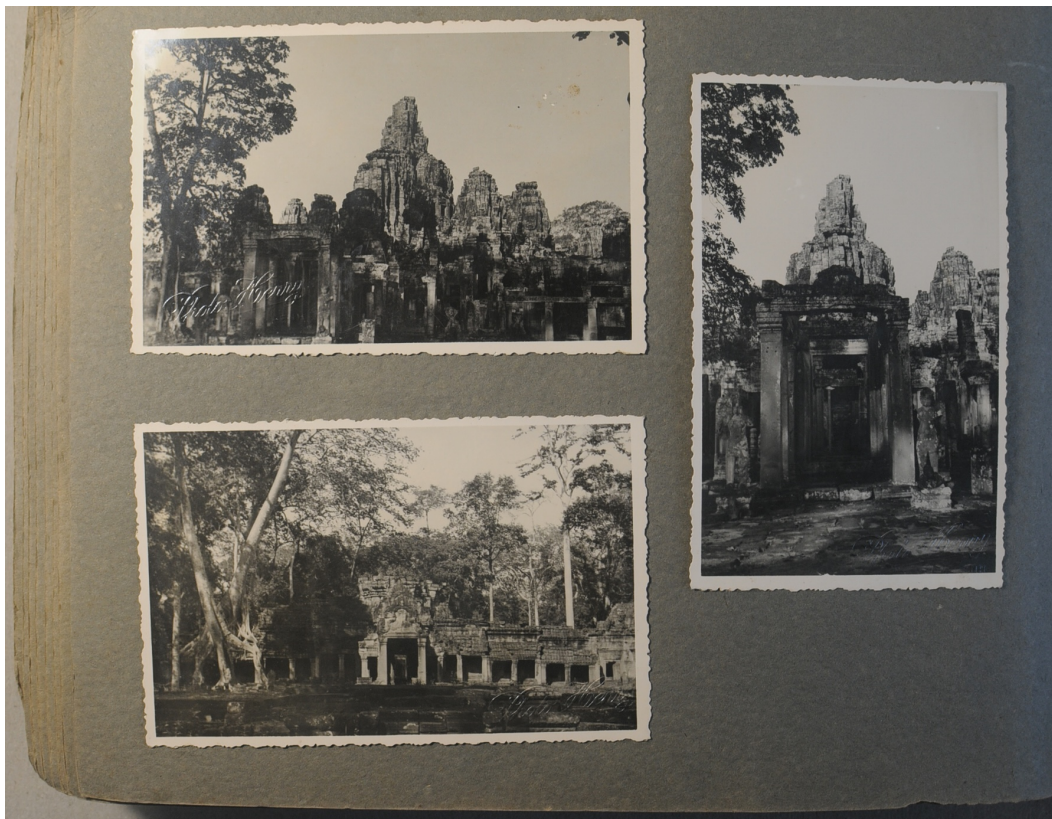
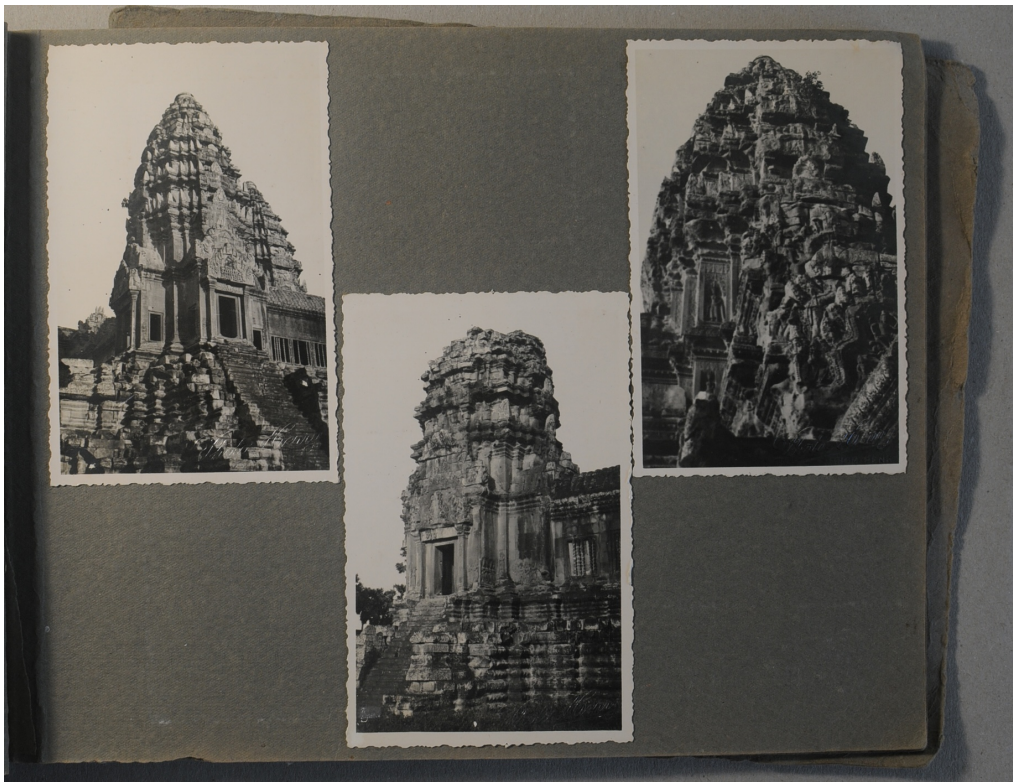
1° Médecin assermenté, membre des Conseils d'enquête se réunissant à Phnom penh appelés à statuer sur le maintien en service jusqu'à 60 ans des fonctionnaires pères de 3 enfants vivants :

2° Médecin assermenté, membre des Commissions de réforme se réunissant à Phnom penh, appelées à statuer sur l'incapacité des fonctionnaires à assurer leur service et sur l'imputabilité au service des invalidités.

M. le Dr. Biaille de Langibaudière prêterà, devant le tribunal civil de Phnom penh, le serment professionnel relatif aux fonctions ci dessus.



Souvenirs d'Angkor



Souvenirs d'Angkor



André Baladou, garde principal des Eaux et forêts,
et sa Renault Celta 4 sur la route Mandarine,
entre Thanh-Hoa et Vinh (avril 1936)

PROPRIÉTAIRE DE RIZIÈRES À NINH-LOC (GO-QUAO)
(au sud de Rach-Gia)



Go-Quao. — Départ pour la rizière (1^{er} juillet 1937).



Ninh-Loc. — Les Biaille et leur ta-diêns (fermiers).



Go-Quao. — Retour dans le canot de la mission

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 2 septembre 1937 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 7 octobre 1937)

Sont résiliés purement et simplement, sur consentement des intéressés, les contrats approuvés les 1^{er} décembre [1926], 9 novembre 1930 [etc.], relatifs à la concession par marché de gré à gré à MM. Georges Fox, Charles Dubreuilh, Félix Miermont, Georges Taboulet, Louis Souchard, Marcel Baille de Langibaudière et Lucien Triballat, anciens-combattants, des terrains ci-dessous désignés :

Noms des concessionnaires	Superficie	N ^o lots	Villages	Marchés approuvés	Sommes payées (\$)	N ^o des quittances et date de paiement
Georges Fox	46.87.04	18	La-Van	1 ^{er} -12-26	117 17	N ^o 886 du 21-4-27
Charles Burreuilh	49.20.29	13	Ngai-Giao	id.	123.00	N ^o 640 du 30-3-27
Félix Miermont	51.10.02	35	Ngai-Giao	9-11-26	127.75	N ^o 638 du 30-3-27
Georges Taboulet	49.32.28	9	Cubi et Ngai-Giao	id.	123.30	N ^o 550 du 22-3-27
Louis Souchard	50.00.00	—	Thuà-Tích	17-9-29	250.00	N ^o 4717 du 5-12-29
Marcel Baille de Langibaudière	49.60.15	34	Thanh-Ta & Trinh-Ba	24-3-30	248.01	N ^o 1172 du 10-6-30
Lucien Triballat	40.56.00	—	Thua-Tich	17-11-30	101.40	N ^o 181 du 16-1-31

Ces terrains font retour au domaine local francs et libres de toutes dettes et charges hypothécaires.

Les prix d'acquisition payés par les intéressés suivant détail indiqué au tableau ci-dessus restent définitivement acquis au Budget local.

M. Jules BRÉVIÉ au Cambodge

Au cours d'une journée bien remplie, le gouverneur général à visité les principaux établissements de PHNOM-PENH
(*La Vérité*, 8 septembre 1937)

Contrairement au programme prévu pour le 7 septembre, M. le gouverneur général n'a pas fait la visite de l'Institut ophtalmologique ni du dispensaire municipal.

Le temps a été consacré à la visite de l'école des arts cambodgiens et de la pagode d'Onalom dirigée par la secte mohanicaï.

À L'HÔPITAL

Hier matin, à 7 heures et demie, le cortège gubernatorial se forma à l'hôtel de la Résidence et se dirigea aussitôt vers l'hôpital mixte. À son arrivée, M. Brévié a été salué par le Dr. Simon, médecin chef de l'hôpital, qui lui présenta ensuite ses collaborateurs immédiats, notamment le Dr. Biaille de Langibaudière, chirurgien, le Dr. Quirsch, le Dr. Legendre, M. le pharmacien commandant Le Querec, et les médecins indochinois Diêm, Dieu, Tho, M. Ngôn, chanh To, M. Lu'o'm Rom Sann, etc., ainsi que le Dr. Marchives, directeur de l'Institut Pasteur.

Présentation faite, le Dr. Simon pilota le cortège dans les différents pavillons du vaste établissement ; la salle de chirurgie, la salle d'opération, la pharmacie, le laboratoire de chimie, la salle de consultation générale, les pavillons pour les malades européens et indigènes, proprement entretenus pour cette visite et dotés d'un matériel de choix, furent l'objet de l'admiration de l'assistance.

Avant de partir, M. Brévié dit au Dr. Simon toute sa satisfaction de la façon dont l'établissement est organisé et dirigé.

.....

Par arrêtés du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 31 décembre 1937 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 20 janvier 1938)

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus dans le personnel des médecins français de l'Assistance médicale, pour compter du 1^{er} janvier 1938 :

	Rappels militaires conservés
Au grade de médecin principal de 1 ^{re} classe :	A M J
Biaille de Langibaudière (Marcel)	1 4 22

La vie administrative
Congés
(*La Vérité*, 6 avril 1938)

Un congé administratif de six mois, est accordé à M. Baille de Langibaudière, médecin principal de 1^{re} classe de l'Assistance médicale pour en jouir à Paris.

[Pnom-Penh]

Le Dr. Baille de Langibaudière nous quitte
(*La Volonté indochinoise*, 5 mai 1938)

Le Dr. Baille de Langibaudière, le distingué chirurgien de l'Hôpital mixte, nous quitte pour un congé de plusieurs mois en France.

Cette nouvelle ne manquera pas d'attrister la population pnompenhoise qui a eu maintes fois l'occasion d'apprécier, non seulement la science et le dévouement absolu de ce praticien de grande classe, mais aussi sa parfaite urbanité qui rend son commerce particulièrement agréable.

Ce sera donc avec regret que nous verrons partir le Dr. Baille de Langibaudière, à qui nous souhaitons, et nous sommes certains d'interpréter les sentiments de tous nos lecteurs, une excellente traversée et un heureux séjour dans la Métropole.

(*La Presse indochinoise*, 3 mai 1938)

SAISIE D'UNE RIZIÈRE

Étude de M^e Tony RÉGNIER, avocat à la cour d'appel de Saïgon

VENTE

Par expropriation forcée a la barre du tribunal de Rachgia
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 décembre 1938)

Au plus offrant et dernier enchérisseur en l'audience des criées de cette ville du jeudi vingt-neuf décembre mil neuf cent trente huit.

D'un lot de terrain sis au village de Vinh-Loc (Rachgia)

L'adjudication aura lieu

Le JEUDI VINGT-NEUF DÉCEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à sept heures et demie du matin.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la requête du Dr. Biaille de Langibaudière, demeurant au Croisic (France),

Ayant pour conseil M^e Tony Régnier, avocat à la cour d'appel de Saïgon, en résidence à Rachgia-ville,

Et ce en exécution d'un arrêt de la cour d'appel de Saïgon (1^{re} chambre), en date du 26 août 1938, n^o 239 du rôle, enregistré d'une ordonnance rendue par Monsieur le président du tribunal civil de Rachgia, en date du 29 novembre 1938, enregistré.

Il sera procédé le jeudi vingt-neuf décembre mil neuf cent trente-huit, à sept heures et demie du matin, en l'audience des criées du tribunal de paix à compétence étendue de Rachgia, séant au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Quach-tin-Huoc, demeurant au village de Vinh-Lôc (Rachgia).

ORDONNANCE :

Nous, président du tribunal civil de Rachgia,

Vu le titre exécutoire que le docteur Biaille de Langibaudière possède contre le sieur Quach-tin-Huoc, constitué par un arrêt de la cour d'appel de Saïgon (1^{re} chambre), en date du 26 août 1928, n^o 239 du rôle,

Vu la signification de ce titre au sieur Quach-tin-Huoc, conformément aux prescriptions spéciales de l'arrêt, du ministère de M^e Aimé, huissier à Rachgia, en date du 19 octobre 1938,

Vu la réquisition de Monsieur le conservateur de la propriété foncière à Rachgia, en date du 23 novembre 1938,

Vu le commandement en date du 9 novembre 1938, du ministère de M^e Aimé, et dûment notifié à la conservation foncière de Rachgia.

Disons que l'immeuble foncier mentionné dans cette réquisition pourra être vendu aux enchères publiques dans les termes prévus par les art. 289 et suivants du décret du 21 juillet 1925, sur la propriété foncière, à l'audience des criées du tribunal civil de Rachgia du jeudi vingt-neuf décembre mil neuf cent trente huit, à sept heures et demie du matin sur la mise à prix suivante :

Désignation de l'immeuble à vendre et mise à prix

Lot unique : immeuble foncier n^o 237 du village de Vinh-Lôc (Rach-gia), appartenant au sieur Quach-tin-Huoc, formé par le lot A de la 4^e feuille du plan cadastral dudit village, consistant en un terrain en nature et jardin et de rizière, d'une superficie de

21 ha. 00 a.00 ca, et d'origine domaniale, grevé en conséquence des obligations prévues par le décret du 4 novembre 1928 et de ses arrêtés d'application, le dit immeuble est borné :

Au nord : par le rach Ngan Vop et l'immeuble 209

À l'est : par l'immeuble 343.

Au sud : par ledit immeuble 343,

À l'ouest : par la 2^e feuille

Mise à prix : 1.050 \$ 00

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE.

.....
Fait en notre cabinet, au Palais de Justice à Rachgia-ville, 29 novembre 1938.

LE PRÉSIDENT

Signé: illisible avec cachet du Tribunal

Pour copie conforme ;

L'Avocat,

Signé : Tony RÉGNIER.

MYTHO

LE Dr. BAILLE affecté à Mytho
(*La Vérité*, 7 février 1939)

Nous avons signalé le retour de congé du Dr. BAILLE de LANGIBAUDIÈRE, l'éminent chirurgien universellement estimé à Phnom-Penh.

Nous avons exprimé le vœu égoïste de le revoir à l'hôpital mixte où il avait laissé tant de souvenirs.

Ce vœu n'a pas été comblé puisqu'on vient de nous apprendre que le Dr. BAILLE sera affecté à Mytho.

À cette occasion, nous faisons une triste constatation. Il est rare de trouver de bons médecins à Phnom-Penh puisqu'on nous les enlève au moment où ils ont commencé à faire leurs preuves.

Le départ du Dr. BAILLE sera vivement regretté. Nos vœux de sympathie l'accompagneront dans son nouveau poste.

Assistance médicale
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1939)
(*Le Populaire d'Indochine*, 24 février 1939)

Par arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine du 6 février 1939 :

M. Baille de Langibaudière, médecin principal de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, rentrant de congé, précédemment en service au Cambodge, est mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine.



Mytho. — La maison



Mytho. — La maison



Mytho. — Fête d'enfants travestis. Colette en bonnet phrygien (1938)

Remise en vente du lot offert le 29 décembre 1938.

ANNONCES JUDICIAIRES

Étude de M^e Philippe Vincentelli, avocat à la cour d'appel de Saïgon,
en résidence à Cantho, rue des Villas, n^o 3 et 6

VENTE

Par expropriation forcée a la barre du tribunal de Rachgia
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 avril 1939)

Au plus offrant et dernier enchérisseur en l'audience des criées de cette ville du jeudi vingt-neuf décembre mil neuf cent trente huit.

D'un lot de terrain sis au village de Vinh-Loc (Rachgia).

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-SEPT AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à sept heures et demie du matin.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la requête du Dr. Biaille de Langibaudière, ayant demeuré au Croisic (France), demeurant actuellement à Mytho

Ayant pour conseil M^e Philippe Vincentelli, substitué par M^e Tony Régnier, avocat à la cour d'appel de Saïgon, en résidence à Cantho-ville, rue des Villas, n^o 3 et 6,

Etc.

1938-1939 :
PREMIÈRE COMMUNION ET CONFIRMATION DE COLETTE ET JEAN-YVES
AU CROISIC ET À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

LES ENFANTS

¹
(Prénoms) COLETTE-SUZANNE 1929
Née le (date et lieu) 22 FÉVRIER à VINH-ANNAM-INDO-CHINE
Baptisée le (date) 24 FÉVRIER 1929
en l'église de VINH-ANNAM-INDO-CHINE
Signature et sceau R. P. Delauney

Première communion (date) le 15 Août 1938
en l'église de Croisic
Confirmation Avril 1939 à St Germain
Marié le _____

²
(Prénoms) JEAN-YVES-LÉON
Né le (date et lieu) 20 SEPTEMBRE 1931 à MONTMORENCY
Baptisé le (date) 40 OCTOBRE 1931
en l'église de MONTMORENCY (Seine-et-Oise)
Signature et sceau :

Première communion (date) 2 Février 1939
en l'église de Saint Germain en Laye
Confirmation Avril 1939 "id."
Marié le _____

LE RIZ TOURNE AU VINAIGRE

APRES AVOIR PERDU PLUSIEURS PROCÈS

Un médecin prend à partie un magistrat en termes outrageants
(*Le Populaire d'Indochine*, 2 août 1939, p. 1, col. 3)

Hier matin, la chambre des appels correctionnels présidée par M. Weil, a eu à connaître une curieuse affaire d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions et de dénonciation calomnieuse.

L'affaire remonte au mois de novembre 1938.

Le docteur Marcel de Langibaudière, en service à My Tho, avait perdu une série de procès devant le tribunal de Rachgia qui était alors présidé par M. Lévy.

Ne pouvant s'expliquer ces pertes de procès qui lui causaient de graves préjudices, il écrivit au directeur du Service judiciaire deux lettres dans lesquelles M. Lévy fut pris à partie en termes outrageants.

Une enquête fut ouverte qui permit à M. Lévy de prendre connaissance des deux lettres précitées et d'assigner son insulteur devant le tribunal de Mytho sous la double inculpation susvisée.

Le tribunal de Mytho, en son audience du 12 juin présidée par M. Le Bègue de Germiny, dans un jugement très motivé, bien que reconnaissant le bien fondé des chefs d'inculpations, acquitta le docteur de Langibaudière, qui était un mutilé de guerre. titulaire de la croix de guerre, alors que la partie civile, le Président Lévy, avait combattu dans le front adverse, étant d'origine alsacienne.

Sur appel à minima, l'affaire est revenue hier matin devant la Cour.

M^e Duquesnay, pour la partie civile, demanda m'infirmer le premier jugement.

Il fut appuyé dans cette demande par le Ministère public.

M^e Béziat, pour le docteur de Langibaudière, plaida plutôt le côté sentimental du procès. Il évoqua à ce sujet le premier jugement qui rendait à l'inculpé cette justice qu'étant un mutilé de guerre, il pouvait se permettre, en un moment de mauvaise humeur, en présence d'un « croix de fer » qui avait combattu dans l'armée adverse.

Puis, ramenant le procès à un simple malentendu, l'honorable défenseur conclut à la confirmation du premier jugement. La Cour mit l'affaire en délibéré.

L'arrêt sera rendu le 22 août.

1945 : DANS LES GEOLES DE LA KEMPETAI À SAÏGON

Ce matin au Tribunal militaire
49 GENDARMES DE LA « KEMPEITAI » répondent de leurs crimes
— de séquestration avec tortures —
La liste des victimes
(*Le Populaire d'Indochine*, 10 février 1947)

Les victimes

Voici la liste des victimes connues de la gendarmerie japonaise de Saïgon au cours de la période du 9 mars au 31 août 1945 :
... Biaille de Langibaudière fils ¹, [Marcel] Biaille de Langibaudière médecin...

MÉDAILLÉS DE LA RÉSISTANCE INDOCHINOISE
(*Journal officiel de la République française*, 20 mars 1948, p. 2798-2800)

[2798] Décret du 30 décembre 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.
le docteur Marcel Biaille de Langibaudière

En Indochine
Les jurés de la Cour de Justice
(*Climats*, 6 août 1947)

Voici les noms des personnes choisies parmi les rapatriés ayant passé un an au moins en Indochine sous l'occupation japonaise et reconnues comme non suspectes de vichysme par la commission interministérielle d'enquête pour l'Indochine.

C'est dans cette liste que seront tirés, à chaque audience de la cour de justice d'Indochine, les noms des douze jurés :

... Biaille de Langibaudière...

Pour le plus grand bien de l'Union française, nous souhaitons que ces jurés aient su mériter la confiance des Indochinois, comme ils ont su mériter la confiance de la France nouvelle.

¹ Jacques de Langibaudière (Cholon, 14 février 1920-Saïgon, 1954) : fils métis du Dr Louis Biaille de Langibaudière (1869-1939), ancien **médecin directeur de l'hôpital Drouhet**, ancien maire de Saïgon. Cité pour grave blessure lors des combats contre l'armée siamoise le 26 décembre 1940.

1945 : HÔPITAL 415 DE CHOLON



« La Maison » (1945)

1946 : RETOUR À MYTHO



Mytho. — Jeannette Le Berger,
Jacques (?) et Colette (1946).

LES ENFANTS

(Prénoms) Lolange Laure Cecile Adèle
Né le (date et lieu) 13 mars 1934
Baptisé le (date) 15 avril 1934
en l'église de St François de Sales (Paris)

Signature et sceau :

Première communion (date)
en l'église de
Confirmation
Marié le

(Prénoms) Gilles Claude⁴ Maxime Joseph
Né le (date et lieu) 2 mars 1946 Mytho Cochinchine
Baptisé le (date) 7 mars 1946
en l'église de Mytho Cochinchine

Signature et sceau

Première communion (date)
en l'église de
Confirmation
Marié le

Naissance de Gilles à Mytho (2 mars 1946)

SAIGON (1950)



Cercle sportif saïgonnais. — Soirée 1900.



Cercle sportif saïgonnais. — Piscine.



Colette et une amie devant l'hôtel Continental.



Colette sur son 31

CHOLON (1951)



Maison de Jacques Baille de Langibaudière à Cholon, 116, bd Gallieni. Le jardin.

Étude de M^e Fernand FAYS,
notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin

AVIS

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE FÉDÉRALE DU 22 JUILLET 1946
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 octobre et 17 novembre
1947)

Obligation par monsieur Jacques BAILLE de LANGIBAUDIÈRE, commerçant et propriétaire, demeurant à Cholon, boulevard Gallieni, n° 116, célibataire, né à Cholon, le 14 février 1920,

D'un terrain de 1.107 mq située à Cholon, titre foncier n° 312 de « CHOLON EST », volume : 11, feuillet : 312, ensemble les constructions généralement édifiées sur le dit terrain consistant en une villa à étage construite en briques et maçonnerie, couverte en tuiles, avec dépendances de même construction et portant le numéro 116 du boulevard Gallieni.

Suivant acte reçu par M^e Fernand FAYS, notaire à Saïgon, le 20 septembre 1947, déposé à la Propriété foncière de Cholon, le 8 octobre 1947 pour inscription.

IMPORTANT. — Toutes personnes intéressées ayant à faire valoir des droits sur l'immeuble ci-dessus devront, pour sauvegarder leurs droits, faire toutes déclarations ou oppositions à l'inscription requise à la propriété foncière de Cholon pendant un délai de trois mois à compter de la présente insertion.

Pour première insertion :
Fernand FAYS, notaire à Saïgon,
(*L'Information d'I.C.* du 13 oct. 1947)

THE END (1952)

RETRAITE

DÉPART DE LA FAMILLE POUR FRANCE SUR « LA MARSEILLAISE », DES MESSAGERIES MARITIMES

(Bulletin officiel du haut commissariat de France en Indochine, 24 janvier 1952)

Par arrêté n° 11-101 du 11 janvier 1952, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à pension par la caisse de retraites de la France d'outre-mer, M. Baille de Langibaudière Marcel Émile François, médecin principal de 1^{re} classe après 3 ans de l'assistance médicale indochinoise, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 17 août 1952.

Le montant de cette pension sera fixé ultérieurement par un arrêté ministériel.



La Marseillaise.

Album de photos communiqué par Jean-Claude Briois.